

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES
DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 311109U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

<p style="text-align: center;">OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 2</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des savoirs, savoir faire et savoir être qui lui permettront au départ d'une épure, en respectant un mode opératoire, de réaliser manuellement et mécaniquement des ensembles surfaciques ou volumiques tels que placards, coffres, meubles simples ;
- ◆ de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en pratique des assemblages de base,

au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ d'appliquer les techniques d'exécution d'un cadre de synthèse avec moulure et feuillure ou moulure et rainure ;
- ◆ de caractériser les différents assemblages rentrant dans ce cadre de synthèse ;
- ◆ de respecter la conformité du cadre de l'élément au plan.

en bases de dessin technique et calculs professionnels,

- ◆ *en disposant du matériel nécessaire :*
 - ◆ lire les plans d'un meuble simple ;
 - ◆ en exécuter l'épure ;

- ◆ en dresser les bordereaux.
- ◆ établir le prix de revient d'une réalisation, en opérant au moins deux choix différents (de variétés ou de débits).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 1 » et « BASES DU DESSIN TECHNIQUE ET CALCULS PROFESSIONNELS » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Travaux pratiques et méthode de travail	PP	C	112
3.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140

3. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

au départ de consignes de travail (dessin et méthode de travail), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect du mode opératoire et des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de réaliser manuellement et/ou mécaniquement un ensemble surfacique ou volumique tel que: placard, coffre ou meuble simple, combinant la réalisation de bâtis, portes simples, portes à panneaux, tablettes, étagères, tiroirs simples (éventuellement) avec les tolérances déterminées par une bonne pratique et maîtrise des assemblages de base :
 - ◆ lire une épure d'un assemblage dans les 3 vues ;
 - ◆ rechercher de la documentation (meubles, quincaillerie, ...)
 - ◆ établir et réaliser le croquis et l'épure relatifs à la construction d'un meuble simple, d'un placard, ou d'un autre ensemble (quincaillerie comprise);
 - ◆ choisir les assemblages adéquats et de les adapter aux différentes contraintes ;
 - ◆ établir le(s) bordereau(x) relatif(s) à la bonne construction de l'ensemble ;
 - ◆ débiter, corroyer, établir, tracer les bois ;
 - ◆ exécuter les assemblages (mortaiser, tenonner) ;
 - ◆ profiler méthodiquement les différentes pièces ;
 - ◆ organiser le travail de montage avec vérification simultanée de l'équerrage, de la planéité, des dimensions ;
 - ◆ exécuter les panneaux et les ajuster correctement ;
 - ◆ monter méthodiquement et correctement les différents éléments composant l'ensemble ;
 - ◆ exécuter et assembler la réalisation en y posant la quincaillerie ;
 - ◆ appliquer un (des) produit(s) de finition ;
 - ◆ évaluer son travail.

4. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ de consignes de travail et d'un plan en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ appliquer les techniques d'exécution à la réalisation manuelle ou mécanique d'un ensemble tel que placard, coffre, meuble simple.
Les assemblages et éléments finis seront conformes au plan (joints, planéité, solidité).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision du tracé,
- ◆ la qualité de la réalisation (joint, planéité, solidité),
- ◆ le temps alloué.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Un étudiant par poste de travail.